

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI .
RESIDENCE DU RUANDA .

S E C R E T A R I A T .

N° 2967 / X.

Kigali, le 31 Décembre 1931.

OBJET:
Extrait du Livre
de Caisse du Tribu-
nal Indigène.-

17/PI 8
71/138
Monsieur l'Administrateur Territorial,

Ruhengeri



4264

J'ai l'honneur de vous rappeler une fois de plus
que vous ne pouvez infliger aux notables des amendes dis-
ciplinaires supérieures à 50 francs sans m'en avoir référé
au préalable -

Le Résident du Ruanda

M. Simon ,

A Monsieur l'Administrateur Territorial de :

Kigali, Nyanza, Astrida, Shangugu, Kisenyi, Ruhengeri,
Byumba & Kibungu .